

## DEMAIN, ON NE RASERA PAS GRATIS.

Le 15 décembre 2003 s'est tenu le traditionnel Comité Technique Paritaire Départemental sur l'emploi. Nous ne sommes pas dupes du caractère factice de l'exercice, largement plombé par des décisions ministérielles déjà prises. Cet exercice, donc, consiste à répartir la misère ( les suppressions d'emplois) entre des services déjà miséreux en utilisant des modes de calculs ésotériques pour quantifier les charges de services.

**« La marge de manœuvre du D.S.F, c'est la façon d'appliquer les suppressions »** dixit Rémi RIGOLÉ.

A ce titre, le SNADGI-CGT a saisi la tribune que représente le Comité Technique Paritaire Départemental pour lire une déclaration liminaire (ci jointe) dénonçant ce contexte.

En outre, il a ouvertement critiqué la démarche de l'administration qui tenait le C.T.P.D sur les emplois sans avoir connaissance des conclusions définitives du groupe de travail CDI-RECETTE.

Loin de nous l'idée que la rédaction des conclusions de ce groupe soit antérieure à sa convocation.

Comme nous l'avons écrit dans le n° 2 de la Rapière, la discussion sur la répartition des tâches entre les différents services et l'organisation du travail n'est pas sans conséquences en matière de volume et de localisation d'emploi. En reconnaissant le caractère structurant de ces redéploiements, l'administration valide la pertinence de notre analyse.

Aujourd'hui, même si le D.S.F s'en défend, les agents ne sont que des pions. Le Tableau Général des Emplois 2004 n'est que la trame des futures structures (fusion CDI-CDIF, pôles de contrôle fiscal ou de recouvrement, démantèlement du CDA).

D'un point de vue concret, le remodelage du Tableau Général des Emplois 2004 affectait essentiellement les nouvelles structures CDI-RECETTE d'Auch et de Condom. En voulant renforcer l'IFU d'Auch, à l'échéance de septembre 2004, la D.S.F reconnaît implicitement ce qu'a toujours dénoncé la parité syndicale : le déséquilibre

entre les charges des services et les emplois implantés. Dans le précédent numéro de la Rapière, l'article relatif au CDI-RECETTE dénonçait déjà la politique des vases communicants en terme d'effectifs entre les différents services du département. C'est dans cet esprit que nous ne pouvions accepter les modifications du Tableau Général des Emplois : redéploiement du B ordoc de Condom sur la recette divisionnaire d'Auch et du B/ICE toujours de Condom sur l' IFU de la même résidence.

De plus, ces deux modifications, combinées aux suppressions d'emploi à Condom, laissaient planer un doute sur la pérennité du site.

C'est pourquoi la reculade de la D.S.F sur son projet (redéploiement du B ordoc de Condom sur Condom) doit être considérée comme un succès à mettre à l'actif de l'action syndicale. C'est donc sans état d'âme que la CGT a voté pour le projet de redéploiement ainsi amendé. Pour autant, elle ne cautionne pas les suppressions d'emploi qui ont été rejetées unanimement par les organisations syndicales lors d'un vote distinct.

A la sortie de ce C.T.P.D, même si l'opiniâtreté et la combativité de nos représentants ont été récompensées, cette satisfaction ne doit pas se confondre avec de la naïveté. Le caractère provisoire de ce succès ne nous échappe pas. Il nous conforte même dans l'idée que notre mobilisation doit rester forte et constante.



## FLEXIBILITE, MODE D'EMPLOI.

Après plusieurs années successives de suppressions d'emplois, les services du département ont atteint leur niveau d'étiage. Aujourd'hui, les marges de manœuvre sont réduites à néant. Pour éviter que le navire « DSF 32 » ne s'échoue lamentablement, le capitaine a trouvé la solution : plusieurs de nos collègues ont été convoqués et se sont vus proposer avec insistance un détachement.

Nous ne pouvons accepter cette flexibilité dans la gestion des personnels. Outre qu'elle fait payer à nouveau aux agents l'absence de clairvoyance de nos managers, l'administration remet en cause les règles d'affectation aussi bien locales que nationales et par là même la garantie élémentaire de nos droits.

## ACTUALITES EN IMAGES

\*\*\*



## BREVES

\*\*\*

### FACÉTIES

Lors de la traditionnelle présentation des vœux aux forces vives (ou encore vivantes ?) du département, il est de coutume sinon de bon goût de laisser au vestiaire les signes ostensibles voire ostentatoires de toute représentativité qu'elle soit syndicale ou administrative.

En ce sens, quelle ne fût pas notre (au choix) :

- surprise
- étonnement
- stupeur
- dégoût
- autres (à préciser)

de voir un employé supérieur profiter de la présence de ces homologues pour les gratifier devant les petits fours d'une note de service de son cru fraîchement pondue.

Nous pensions que la situation des services était catastrophique. C'est pire que cela... c'est une question de minutes !!!

### APRES LE PETITS PROFITS, LES PETITS METIERS DE LA D.G.I

Dans le même registre, après les cartoneros de Buenos-Aires, les petits métiers de la D.G.I : La disparition des emplois dans notre administration provoque des phénomènes sociaux et humains surprenants et inattendus.

Ainsi, on a vu un conservateur des hypothèques s'emparer du standard téléphonique et assurer la réception puis, cerise sur le gâteau, un receveur a enfilé le bleu de chauffe de contrôleur IFU.

Nous rassurons nos lecteurs les plus sensibles, contrairement aux cartoneros argentins, cadres contraints d'accepter le ramassage des vieux papiers pour survivre, ils ont tous les deux conservé leurs émoluments respectifs.

Et dire que l'on veut supprimer des cadres C !!!

### ÇA A EUT PAYÉ...

Certaines erreurs se sont produites dans la liquidation de la paye (ex : rétrogradation d'échelon). Voulant croire qu'il ne s'agit que d'erreurs purement matérielles, nous vous appelons à vérifier régulièrement vos bulletins de salaire.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2004

Le SNADGI-CGT du Gers annonce à tous ses adhérents et sympathisants la tenue de son assemblée générale annuelle le vendredi 27 février 2004 au golf d'Embats. Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.

**BONNE ANNÉE 2004 À TOUTES ET À TOUS.**



# La Rapière

Journal d'information de la section Snadgi-cgt du Gers - N° 3 - janvier 2004

## LA SOLIDARITÉ A BON COMPTE.

Le 4 décembre 2003, le Comité Technique Paritaire Départemental s'est réuni pour aborder l'ordre du jour suivant :

- Budget 2003.
- L.O.L.F.
- Horaires d'ouverture des conservations des hypothèques.
- Déclarations I.S.F.
- Questions diverses.

En premier lieu, il est utile de rappeler que si le bilan de la L.O.L.F est abordé lors de ce CTPD, on ne le doit qu'à l'action menée au printemps 2003.

Quoi qu'il en soit, l'examen du budget 2003 ne pouvait logiquement se faire sans qu'il soit discuté de la L.O.L.F.

Nous rappelons ici que le SNADGI-CGT est une des seules organisations syndicales, aussi bien au niveau national que local, à avoir vu en son temps l'importance et les conséquences de cette réforme. Elle était présentée au départ comme purement budgétaire et technique. A l'arrivée, elle a des conséquences sur le quotidien des agents.

Sans se noyer sous un déluge de chiffres, on peut essentiellement retenir que, par rapport au budget prévisionnel de la D.S.F (dépenses de personnels), il se dégageait un solde positif de 256.000 € ( dotation de crédits de personnels alloués par la Direction Générale -

dépenses effectivement engagées) dont l'origine se trouve très largement dans les mouvements sociaux du printemps.

Sur ces 256.000 €, outre 230.000 € basculés sur le poste des dépenses de fonctionnement et 20.644 € gardés en réserve, l'information principale à retenir est « **le renoncement par solidarité avec les services des autres départements** » à une somme de 64.678 € et le report de 26.000 € sur l'année 2004.

A la Rapière, si la notion de solidarité ne nous est pas étrangère en tant que militants syndicaux, elle nous étonne plus lorsqu'elle figure sur des documents émanant de l'administration.

Si les élus C.G.T du Gers sont particulièrement vigilants lors de l'examen du budget local, en revanche, ils s'avouent incompétents pour suivre la réalité de l'affectation solidaire de ces sommes. C'est dans ce même esprit de vigilance qu'ils veilleront à ce que les 26.000 € reportés sur 2004 ne se perdent pas dans la jungle budgétaire.

\*\*\*